MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
Liberté
Égalité
Fraternité

La Ministre déléguée

auprès du ministre de l'Intérieur

Paris, le 14 SEP. 2020

La ministre déléguée auprès du ministre de l'Intérieur, en charge de la citoyenneté

à

Pour attribution

- Monsieur le préfet de police de Paris
- Mesdames et Messieurs les préfets de région
- Mesdames et Messieurs les préfets de département

Objet : Reconnaissance de l'engagement des ressortissants étrangers pendant la crise du COVID-19

Certaines personnes étrangères se sont mobilisées et se sont particulièrement exposées pour lutter contre l'épidémie de COVID-19. Elles ont activement participé à l'effort national, avec dévouement et courage. Notre pays a pu compter sur leur solidarité et leur générosité face à cet immense défi.

L'État souhaite reconnaître l'engagement des personnes qui ont pris une part active dans la lutte contre la COVID-19, en les accompagnant dans leurs démarches de naturalisation.

Vous devrez donc procéder à un examen prioritaire et individualisé de ces dossiers, en vous assurant de la contribution effective des personnes concernées.

Les dossiers d'accès à la nationalité des personnes ayant contribué activement, en première ligne, à la lutte contre la Covid-19, notamment les personnels de santé, pourront voir leur traitement accéléré et facilité. Tant les dossiers du "stock" que ceux du "flux" seront concernés par cette démarche. Pour les dossiers de naturalisation, en présence d'une contribution bien identifiée pendant la période de crise sanitaire, la notion de "services rendus importants" pourra être utilisée pour réduire la durée de stage, c'est à dire la durée minimale de résidence en France exigée, à deux ans, au lieu de cinq dans le droit commun (article 21-18 du Code Civil).

Vous me rendrez compte des dispositions que vous aurez arrêtées pour mettre en œuvre ces instructions. Vous devrez également m'indiquer les difficultés qui pourraient apparaître dans le suivi de ces dossiers.

Par ailleurs, vous m'adresserez, chaque fin de mois, un tableau de suivi des dossiers individuels que vous aurez étudiés et retenus, sur la boîte fonctionnelle nat-aes-dgef@interieur.gouv.fr

Place Beauvau
75800 PARIS Cedex 08
Standard : 01 49 27 49 27 – 01 40 07 60 60
Adresse internet : www.interieur.gouv.fr

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
Liberté
Égalité
Fraternité

La reconnaissance, par la France, de celles et ceux qui n'ont ménagé ni leurs efforts ni leur courage est essentielle pour saluer un engagement exceptionnel. Je vous demande donc de prévoir la tenue de manifestations d'accès à la nationalité française qui cibleront plus particulièrement les personnes concernées par ces instructions. Vous leur donnerez une solennité particulière et veillerez à assurer une communication adaptée.

Marlène SCHIAPPA

Place Beauvau
75800 PARIS Cedex 08
Standard : 01 49 27 49 27 – 01 40 07 60 60
Adresse internet : www.interieur.gouv.fr